



LIGUE HAUTS-DE-FRANCE DES ECHECS

Compte rendu de la réunion du Bureau de la Ligue des Hauts-de-France

Le samedi 8 septembre 2018 à Vendin Les Béthune

Présents : Eric Le Rol, Sylvie Verslype, Véronique Houck, Eleuthère Moreau, Philippe Blot.

Absents excusés : Jean François Roux, Michel Métayer (démissionnaire du bureau pour raisons personnelles), Emmanuel Variniac

Ordre du jour :

- Règlement des compétitions :
Le règlement des compétitions 2018/2019 est validé. Il est désormais publié sur le site.
- Les sanctions pour les absences à l'AG
Après étude des raisons données ou absences de réponses, la Ligue décide de n'apporter aucune aide financière aux clubs sanctionnés sur la saison 2018 - 2019, ceux-ci seront informés individuellement.
Il est rappelé que pour chaque AG, chaque président de club a la possibilité de se faire représenter via un pouvoir donné à un membre de son club ou à un autre président de club dans la limite d'un seul pouvoir.
- Prochaine AG le samedi 23 Mars 2019
Appel est fait pour accueillir l'AG dans un club du 59, avant le 30 septembre.
- Un stage DAFFE dans le 80 : est-il organisé par le CDJE 80 ou par le club de Belloy ? D'après les infos fédérales, c'est le CDJE 80 qui organise mais le règlement est à effectuer à l'ordre du club de Belloy ?
Quel est le club formateur qui accueillera les stagiaires pour leur stage pratique, sachant que les deux seuls clubs ayant le label « club formateur » de la Ligue sont Lille LucEDN et Roubaix ?
Statutairement la formation (animateurs, arbitres) est de la responsabilité de la Ligue.
Le Comité de la Somme prendra à sa charge les aides octroyées aux candidats, en cas de réussite.
- Le stage DEFFE1 est prévu du 1^{er} au 5 mai 2019, une étude budgétaire est lancée. Les clubs doivent nous informer des joueurs licenciés intéressés par cette formation DEFFE 1.
- Open Vétérans du 23 au 25 Novembre 2018, sont candidats Cambrai, Nomain, Le Touquet et Belloy. Après analyse des conditions de jeux, des qualités de la salle, de la disponibilité d'hébergement, et des arbitres, le choix s'est porté sur Cambrai.
- Rapide féminin du dimanche 25 novembre 2018, à Neuville en Ferrain pour la zone Nord et à Beauvais pour la zone Sud.
- Championnat de Ligue Jeunes du 3 au 6 janvier 2019 : Appel à candidature pour les deux zones. Le règlement de ces championnats de Ligue jeunes est en phase d'écriture pour validation. Le BD rappelle qu'une féminine devra choisir avant les Championnats si elle joue en Mixte ou en Féminine et ne pourra se qualifier que dans ce même tournoi au Championnat de France.
- Coupe de la Parité du 10 mars 2019, Roubaix est candidat pour la zone Nord.
- N2F du dimanche 3 février 2019, Cappelle La Grande est candidat pour la zone Nord.
- **Appel à candidature pour ces compétitions pour les deux zones, avant le 30 septembre et pour le regroupement en zone Nord pour la 9^{ème} et dernière ronde du 31 mars 2019.**



LIGUE HAUTS-DE-FRANCE DES ECHECS

- CNDS
3500€ attribués dont 3000€ pour le développement du sport féminin et 500€ pour le matériel.

Projets pour les féminines :

- Cours d'une journée avec Marie Sebag à Beauvais, et à Isbergues.
- La Ligue prendra en charge la part FFE et Ligue de la licence de toute nouvelle féminine (n'ayant jamais été licenciée) jusqu'au 31 décembre et ce afin de favoriser les compétitions suivantes : Rapide Féminin (Trophée Rosa Lallemand), N2F, et Coupe de la Parité.
- Un prix sera offert aux clubs qui inscriront le plus gros pourcentage de filles au prorata de leur effectif lors de ces trois compétitions : Rapide Féminin du 25 novembre ; N2F du 03 février et Coupe de la Parité du 10 mars.

Matériel : 20 pendules DGT-3000 seront achetées pour la Ligue, afin de compléter le stock de 30 pendules déjà acquises.

- Les prochaines réunions sont fixées aux :
Comité Directeur le samedi 24 novembre 2018 (sur le lieu de l'Open Vétéran)
Bureau de Ligue le dimanche 6 janvier 2019 au matin, sur le lieu du Championnat de Ligue Jeunes de la zone Nord.
Comité Directeur le samedi 9 février 2019, à 10h (lieu à définir)
Assemblée Générale le 23 mars 2019.

La séance est levée à 13h30

La secrétaire
V Houck